



Centre Pompidou, architectes Renzo Piano et Richard Rogers,
photo - Sergio Grazia
© Centre Pompidou, 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | INSTITUTIONNEL

INSCRIPTION DU CENTRE POMPIDOU AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

**Direction de la communication
et du numérique**

centrepompidou.fr
@centrepompidou
#centrepompidou

Directrice
Geneviève Paire

Retrouvez tous nos communiqués
et dossiers de presse sur notre
[espace presse](#)

Responsable du pôle presse
Dorothée Mireux

Attachée de presse
Inas Ananou
inas.ananou@centrepompidou.fr

À l'approche du cinquantième du Centre Pompidou, qui sera célébré en 2027, son bâtiment principal et sa Piazza sont inscrits au titre des monuments historiques du bâtiment, par arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, en date du 23 octobre 2026.

Cette démarche de protection s'inscrit dans le cadre du projet Centre Pompidou 2030, qui prévoit une rénovation ambitieuse de ce site emblématique de l'architecture du 20^e siècle, dans le respect de son identité architecturale et de son histoire.

Contexte historique : un projet architectural majeur au cœur de Paris
Issu du premier concours international d'architecture ouvert et anonyme organisé en France, présidé par Jean Prouvé, le projet du Centre Pompidou a été remporté par les architectes Renzo Piano, Richard Rogers et Gianfranco Franchini, associés au bureau d'ingénierie Ove Arup & Partners. Inauguré en 1977, le bâtiment a profondément marqué l'histoire de l'architecture contemporaine et contribué à la restructuration du quartier Beaubourg dans les années 1970. Par son parti architectural audacieux, l'expression de ses dispositifs techniques et ses procédés constructifs innovants, le Centre Pompidou s'est imposé comme une référence majeure du mouvement high-tech à l'échelle internationale. Le bâtiment s'inscrit également dans une conception renouvelée de l'espace urbain, fondée sur l'articulation entre l'architecture et la piazza, vaste espace public conçu comme un prolongement naturel du lieu culturel dans la ville.

Intérêt patrimonial : préserver une architecture emblématique et évolutive

À l'approche de son cinquantième, la reconnaissance de la valeur patrimoniale du Centre Pompidou, déjà reconnu « architecture contemporaine remarquable », constitue un enjeu essentiel pour la transmission d'un héritage architectural majeur. L'édifice témoigne d'une ambition novatrice, tant par sa conception structurelle et technique que par sa capacité à accueillir des usages culturels diversifiés. La flexibilité et la modularité des plateaux intérieurs, pensées dès l'origine par les concepteurs, constituent l'un des principes fondateurs du projet.

Le bâtiment a connu, depuis son ouverture en 1977, plusieurs phases de transformation, des premières interventions dès 1980 jusqu'au début des années 2020. Ces évolutions rendent nécessaire une analyse approfondie de son histoire matérielle et de l'authenticité de ses différentes composantes. Afin de définir une protection adaptée aux caractéristiques de l'édifice, le Centre Pompidou, les services de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France et Renzo Piano avec le cabinet RPBW (Renzo Piano Building Workshop), ont conduit un travail documentaire approfondi, accompagné d'une étude de critique d'authenticité réalisée par les architectes du patrimoine de l'agence Point05. Cette démarche a permis de déterminer un périmètre de protection cohérent, respectueux de la conception initiale du bâtiment, de ses transformations et de son inscription dans le tissu urbain.

« Avec cette inscription au titre des monuments historiques, c'est un pan de notre histoire contemporaine qui rejoint le patrimoine commun de tous les Français.(...) »

Catherine Pégard, ministre de la Culture

« Avec cette inscription au titre des monuments historiques, c'est un pan de notre histoire contemporaine qui rejoint le patrimoine commun de tous les Français. Cette démarche relève presque de l'évidence, tant le Centre Pompidou fait déjà partie de notre patrimoine commun. Le bâtiment imaginé par Renzo Piano et Richard Rogers incarne désormais un jalon essentiel et reconnaissable du paysage urbain parisien, sans jamais cesser de nous surprendre et de nous émerveiller.

C'était d'ailleurs toute l'audace du projet du Président Pompidou : imaginer un musée comme un écrin, une œuvre d'art pour elle-même, destinée à accueillir le meilleur de la création moderne et contemporaine, tout en s'ouvrant sur la ville.

Cette inscription vient bien sûr saluer la qualité artistique indéniable du lieu, mais elle dit également quelque chose de notre attachement à sa conservation et à sa transmission, pour que les générations futures puissent elles-aussi observer avec plaisir les moindres détails de son architecture. »

Catherine Pégard, ministre de la Culture

« Le Centre Pompidou est une grande Maison de la Culture, dans la lignée de ce que Malraux avait imaginé pour toutes les villes de France.(...) »
Renzo Piano, architecte du Centre Pompidou

« Le Centre Pompidou est une grande Maison de la Culture, dans la lignée de ce que Malraux avait imaginé pour toutes les villes de France.

Le bâtiment a été conçu avec une grande flexibilité, justement pour pouvoir être réaccordé chaque demi-siècle.

En devenant Monument historique, le Centre Pompidou doit garder cet air de liberté, tout en acceptant son nouveau statut.

Du coup, ses espaces, ses terrasses, son parvis, tout ça doit conserver l'esprit des années 70, tout en étant réadapté pour se projeter dans le futur. »

Renzo Piano, architecte du Centre Pompidou



Centre Pompidou, architectes Renzo Piano et Richard Rogers, photo - Sergio Grazia
© Centre Pompidou, 2024

Décision de protection : une reconnaissance patrimoniale au service de la transmission

En octobre 2025, le président du Centre Pompidou a officiellement saisi la DRAC d'Île-de-France d'une demande d'inscription du bâtiment principal du Centre Pompidou au titre des monuments historiques. À l'issue de l'instruction menée en étroite collaboration avec les concepteurs et les services patrimoniaux de l'État, le dossier a été présenté à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) d'Île-de-France lors de sa séance du 16 avril 2026. À l'unanimité, les membres de la commission se sont prononcés en faveur d'une protection portant sur :

- **L'intégralité de l'enveloppe du bâtiment, clos et couvert**, comprenant les différentes composantes de sa structure primaire, secondaire et tertiaire ;
- **L'espace de la Piazza et son sol**, à l'exclusion du Pavillon Brancusi, reconstruit postérieurement en 1997.

Cette inscription, instituée par arrêté du préfet de région, reconnaît la valeur patrimoniale exceptionnelle du Centre Pompidou, en tenant compte des principes architecturaux et constructifs qui fondent son identité, ainsi que de la relation indissociable entre le bâtiment et son espace public. Elle s'inscrit pleinement dans la perspective du projet Centre Pompidou 2030, en affirmant la volonté de conjuguer la nécessaire modernisation du site avec la préservation et la transmission de ses qualités architecturales et urbaines. Elle témoigne de l'engagement du ministère de la Culture en faveur de la sauvegarde d'un patrimoine contemporain qui a durablement renouvelé la place de l'architecture et des institutions culturelles dans la ville.

A propos du projet de rénovation Centre Pompidou 2030

Le projet de rénovation vise à inscrire dans les enjeux du 21^e siècle un bâtiment iconique de l'architecture du 20^e siècle. En 50 ans les préoccupations et les normes ont beaucoup évolué. Centre Pompidou 2030 accompagne ces évolutions à travers un programme complet de « chirurgie architecturale » visant à désamianter entièrement le bâtiment, à remplacer l'ensemble de ses façades, à le rendre entièrement accessible et à intégrer les enjeux cruciaux de sobriété, tout en respectant l'intégrité architecturale du bâtiment. L'ensemble des choix techniques vise à réduire significativement la consommation énergétique, avec l'objectif de diminuer sa consommation d'énergie de 40 %, un gain majeur pour sa performance environnementale.

Le projet de rénovation vise également de reconfigurer de plusieurs espaces pour accueillir de nouvelles formes de propositions culturelles, réaffirmer l'esprit pluridisciplinaire du Centre, renforcer la convivialité et repenser la présentation de la plus grande collection d'art moderne et contemporain d'Europe. Moreau Kusunoki porte la vision architecturale et culturelle du projet, avec la participation du Frida Escobedo Studio en tant que designer associé, tandis qu'AIA Life Designers en assure le pilotage technique. L'Oppic en est le maître d'ouvrage délégué.

Plus d'information sur le dossier presse : [ICI](#)